

Limiter l'immigration pour régler les problèmes de parking?

Accepter l'initiative de l'UDC «Pas de Suisse à 10 millions!» réglerait les problèmes des parkings du Littoral neuchâtelois, selon des internautes. Un géographe et un ingénieur en mobilité apportent un autre point de vue.

PAR LOÏC MARCHAND

«Une (énième) raison de plus de voter un grand oui le 14 juin à l'initiative durabilité.» Les internautes étaient nombreux à réagir de la sorte à notre article consacré à l'engorgement de certains parkings du Littoral, plus particulièrement à l'ouest, publié lundi dernier. Ils font référence à l'initiative de l'UDC intitulée «Pas de Suisse à 10 millions! (initiative pour la durabilité)», l'un des objets des prochaines votations fédérales.



«Le BCN Tour fait face à des problèmes similaires de mobilité. Pourtant, ces internautes ne font pas le même raccourci»

JULIEN LOVEY
DIRECTEUR DE L'ANTENNE
NEUCHÂTELOISE DU BUREAU CITEC

Le sous-entendu des internautes est clair: l'augmentation de la population, et surtout de l'immigration, joue un rôle dans cette problématique de mobilité.

L'école oui, les parkings non

«Oui, mais», rétorque Etienne Piguet, géographe à l'Université de Neuchâtel. «Ce serait effectivement malhonnête d'affirmer que la croissance de la



Dans un article paru lundi dernier, «ArcInfo» relevait que plusieurs parkings du Littoral neuchâtelois s'engorgent régulièrement durant la saison estivale. MURIEL ANTILLE

population ne joue aucun rôle, tout comme de lui accorder davantage d'importance qu'elle n'en a.»

Ces dix dernières années, la population suisse a augmenté de 1% par an, essentiellement en raison de l'immigration. «C'est considérable, mais ce n'est pas non plus une immigration de masse», commente-t-il.

Proportionnellement à sa population, notre pays a accueilli deux à trois fois plus d'étrangers sur son territoire en comparaison à la moyenne des

pays de l'OCDE, ces dix dernières années.

Etienne Piguet relève cependant que «la population immigrée consomme souvent moins d'espace dans les premières années de vie en Suisse, tout particulièrement les réfugiés qui ont peu de moyens».

«Leur impact est très direct sur certains éléments, tels que les places dans une école obligatoire», ajoute le géographe. «A l'inverse, il est très faible sur des questions de mobilité, d'autant plus de parkings

sur le Littoral neuchâtelois.» Pour Julien Lovey, directeur de l'antenne neuchâteloise du bureau Citec, spécialisé en mobilité et transport, les chiffres liés aux nombres de voitures en circulation ne soutiennent pas «le raccourci intellectuel des internautes».

Un taux de voitures en diminution

Le taux d'automobiles pour 1000 habitants a atteint son pic en 2021, avec 551 véhicules, contre désormais 542,

alors que, dans le même temps, la population neuchâteloise a crû d'environ 2%. Par contre, dans le même temps, la mobilité de loisirs continue de gagner en importance. D'environ 12 000 km par personne en 2005 à plus de 15 000 en 2015. «Et le Covid-19 a encore renforcé cette tendance, en accélérant le tourisme local», commente-t-il.

L'art de gérer les pics de fréquentation

En ce qui concerne les lieux de

loisirs, comme les plages, l'expert parle «de pics de concentration. La capacité des parkings est suffisante l'écrasante majorité du temps, mais ils ne peuvent pas être dimensionnés pour absorber ces pics, plus volatils car dépendants de la météo.»

«Le BCN Tour fait également face à des problèmes similaires de mobilité», poursuit Julien Lovey. «Pourtant, ces internautes ne font pas le même raccourci.» Quant aux transports publics, le réseau neuchâtelois «offre une bonne couverture territoriale», assure-t-il. Mais il «est historiquement conçu pour répondre à des flux réguliers, notamment pendulaires. Pas aux pics de loisirs.»

La difficulté de changer d'habitudes

En l'occurrence, l'expert conseillerait les Communes les plus concernées par cet engorgement de se réunir pour financer une «navette des plages», à planifier lors de week-ends identifiés comme chargés. «Mais il reste difficile de concurrencer la simplicité et la flexibilité offertes par la voiture.»

«Pointer l'autre du doigt plutôt que de remettre ses propres habitudes en question reste plus facile», lâche Julien Lovey. «Nous sommes ce que les Suisses allemands appellent des 'Gewohnhetstierli', autrement dit, des animaux d'habitude. En matière de mobilité, nous avons tendance à privilégier les solutions les plus simples et confortables. Changer ses habitudes demande toujours un certain effort.»

Les droits des aînés dans la Constitution cantonale?

La population neuchâteloise se prononcera le 14 juin. La gauche y est favorable, la droite et le PVL sont plutôt contre.

La population neuchâteloise se prononcera le 14 juin sur l'introduction d'une disposition sur le droit des aînés dans la Constitution cantonale. La gauche y est favorable. La droite et le PVL sont plutôt contre.

Si les citoyens disent oui, la Constitution neuchâteloise aura un nouvel article qui précisera que l'Etat et les Communes veillent à favoriser la participation, l'autonomie, la qualité de vie et le respect de la personnalité des aînés et des aînées. Le

projet avait été élaboré à l'initiative des groupes VertPOP et socialiste.

Le Grand Conseil avait approuvé le décret en 2e lecture le 17 février par 58 oui, 38 non et 4 abstentions. L'ensemble du groupe UDC, des députés du groupe PLR-Le Centre, du PVL et trois socialistes s'y étaient opposés. Le Conseil d'Etat était aussi contre l'introduction de cet article constitutionnel. A l'issue de son assemblée générale du 23 mars, le PLR a décidé

de s'y opposer, à deux voix près. «L'approche universelle défendue repose sur l'idée que les droits fondamentaux existants s'appliquent déjà à toutes et tous, indépendamment de l'âge», a motivé le parti.

Combattre une mise à l'écart

Lors de son assemblée générale du 6 mai, l'UDC a réitéré son opposition. «Cette modification constitutionnelle est avant tout symbolique et n'ap-



Les droits des aînés, ici des pensionnaires du home Le Foyer à La Sagne, seront-ils inscrits dans la Constitution? DAVID MARCHON

porte aucune amélioration concrète», a indiqué le parti. Selon lui, le canton dispose déjà des bases légales nécessaires pour soutenir les aînés. Durant les débats au Grand Conseil, Sarah Blum (POP), rap-

porteuse de la commission, a déclaré qu'il «s'agit de relever un vide constitutionnel». Genève et Fribourg ont introduit des dispositions similaires, qui permettent d'orienter les politiques publiques et d'envoyer un message clair à la société.

«La portée d'un article constitutionnel n'est pas uniquement symbolique. Il vise à combattre la mise à l'écart des aînés», a expliqué Céline Dupraz (POP). Cette disposition va permettre «d'aller dans le bon sens pour réduire la fracture générationnelle», a ajouté Blaise Courvoisier (PLR).

Pour la députée Amina Chouiter Djeibaili (PS), cet article est un engagement durable, au-delà des clivages politiques, et «un rempart contre la discrimination liée à l'âge». Le Conseil d'Etat était opposé à l'introduction de cet article constitutionnel. «Bien que l'on

comprenne les intentions derrière cette proposition et les besoins des personnes âgées, on estime que la Constitution n'est pas le bon lieu», a expliqué Crystel Graf, présidente du Conseil d'Etat.

Segmentation de la société

Le vert/libéral Mauro Moruzzi était aussi opposé à cet article qui pourrait engendrer une campagne où les générations s'opposent les unes aux autres. Selon lui, on a besoin au contraire d'envoyer un message aux jeunes pour leur dire que l'on aura besoin d'eux.

Le nouvel article constitutionnel est soutenu par le comité pour une Constitution respectueuse des aînés, composé de la Fédération neuchâteloise des retraités, de l'Avivo, d'Unia et Etre grands-parents aujourd'hui. **ATS**